

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de la collectivité contractante :

VILLE DE CASTELSARRASIN – Mairie – 5 Place de la Liberté - BP 80084 - 82103
CASTELSARRASIN

Tél : 05 63 32 75.00 – Fax 05 63 32 75.01 – courriel : mairie@ville-castelsarrasin.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée – aux articles R.2123-1, 1° et R2172-1 et suivants du Code de la Commande Publique – Marché de prestations intellectuelles.

Objet du marché : **Marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école élémentaire Ducau sur la commune de Castelsarrasin.**

La mission confiée au maître d'œuvre est constituée des éléments de mission définis dans l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé. Ces éléments de missions sont considérés comme des phases techniques. Les éléments de mission sont décrits dans le CCTP.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux fixé par le maître d'ouvrage est de **2 400 000.00 €HT**.

Les prestations sont les suivantes :

Phases techniques	Libellés
Phase 1 : conception	
ESQ	Esquisse
APS	Avant-Projet sommaire
APD	Avant-Projet Définitif
Permis	Dossier d'autorisations administratives
PRO	Études de projet
Phase 2 : Réalisation des travaux	
AMT	Assistance à la passation des marchés de travaux
VISA	Examen de la conformité au projet et visa des études d'exécution réalisées par les entrepreneurs
DET	Direction de l'exécution des marchés de travaux.
AOR	Assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement prévue par l'article 44.1 du CCAG Travaux
OPC	Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination du chantier

Conformément aux dispositions de l'article 20 du CCAG – P.I, l'arrêt de l'exécution des prestations peut être décidé par la collectivité à l'issue de chaque phase. Chaque phase devra être clairement identifiée et assortie d'un montant dans la décomposition forfaitaire remis avec l'offre pour justifier du prix de la prestation. La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité. L'arrêt de l'exécution de la prestation entraîne la résiliation du marché.

Caractéristiques principales du marché :

La ville de Castelsarrasin souhaite reconstruire l'école élémentaires Ducau qui présente actuellement de forts désordres structurels tant sur les bâtiments existants que dans les cours de récréation.

Le présent programme décrit donc l'opération de construction de la nouvelle école élémentaire. Cette opération sera composée de :

- **La construction :**
 - **D'une école primaire composée de 6 classes + 1 ULIS. Y compris espaces récréatifs**
 - **Des espaces de stationnement publics liés directement au fonctionnement de l'école**

Le concepteur devra aussi avoir une réflexion urbaine d'organisation de l'implantation de la future école sur sa parcelle en relation avec les parcelles environnantes et notamment avec les terrains actuellement occupés par l'école maternelle, le collège et le lycée Jean de Prades

Il est à noter que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs (cours, accès, espaces verts vrd...) seront réalisés sous MOE Commune de Castelsarrasin par les entreprises titulaires du marché à bons de commande VRD de la ville.

Il appartiendra cependant au titulaire, dans le cadre de sa mission, de réfléchir à ces aménagements conformément aux éléments de programme,

Le titulaire sera, au titre de ce marché, expressément missionné pour assurer une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) de l'ensemble de l'opération, y compris VRD et coordination des différentes MOE si la Commune décidait de déléguer la conception et la réalisation de ces aménagements à un prestataire extérieur.

Forme du marché :

Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

Durée du marché – Délai d'exécution des prestations

Les prestations de maîtrise d'œuvre débutent à la date de notification du marché. Elles s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

Visite des lieux :

La visite des lieux est facultative.

Chaque candidat pourra se rendre sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les travaux doivent se dérouler. L'entreprise attributaire ne pourra effectuer aucune réclamation ou dédommagement financier auprès de la collectivité ou de tiers associés à celle-ci pour la présente consultation. Il devra effectuer les travaux demandés quel que soit le montant et la teneur.

Négociation :

Phase de Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Si la collectivité entend faire usage de cette possibilité, la négociation sera engagée de la façon suivante :

A- En cas d'offres irrégulières et/ou inacceptables une première phase de négociation pourra être engagée selon les modalités suivantes :

1^{ère} phase de négociation : En cas d'offres irrégulières*, ou inacceptables la collectivité pourra inviter **tous les candidats** à régulariser leur offre. Après cette première phase de « négociation – régularisation » les offres seront analysées et classées. À l'issue de cette première phase de négociation la collectivité pourra, après analyse et classement des offres, soit attribuer le marché soit procéder à une seconde phase de négociation.

* À condition que la régularisation des offres irrégulières n'est pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres conformément au 2^{ème} alinéa de l'article R2152-2 du Code de la Commande Publique.

2^{ème} phase de négociation : la collectivité invitera **les trois premiers candidats classés** à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière).

Pour les deux phases de négociation, la négociation pourra avoir lieu soit en présentiel soit par voie dématérialisée. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance des candidats à l'issue de chaque analyse des offres.

B- En cas d'offres conformes, la négociation aura lieu selon les modalités suivantes :

La collectivité invitera **les trois premiers candidats classés** à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière). La négociation pourra avoir lieu soit en présentiel soit par voie dématérialisée. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance des candidats à l'issue de chaque analyse des offres.

Attribution du marché public sur la base des offres initiales :

Conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Cautionnement et garanties exigés : Une garantie de 5 % sera exigée. La retenue de garantie peut être remplacée au gré du Titulaire par une garantie à première demande, pendant toute la durée du marché. **La caution personnelle et solidaire n'est pas acceptée par la collectivité.**

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur les fonds propres de la collectivité – Section Investissement. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par la Commune de Castelsarrasin. Des acomptes seront versés au titulaire dans les conditions indiquées à l'article L2191-4 et R2191-20 à R2191-22 du Code de la Commande Publique. Sauf indication contraire du titulaire dans l'acte d'engagement une avance de 5 % sera versée dès lors que les conditions indiquées aux articles L2191-2, L2191-3 et R2191-3 à R2191-12 du Code précité sont réunies. Les prix sont révisables. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché. Cependant en cas de groupement conjoint le mandataire du groupement devra être solidaire.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

L'équipe devra être composée de :

- Architecture (architecte inscrit à l'ordre) – l'architecte sera obligatoirement le mandataire du groupement.
- BET Structures, Fluides, Thermique, Courants forts et faibles,
- Économie de la construction.

L'ensemble des compétences précitées devront être clairement identifiées.

Document Unique de Marché Européen (DUME)

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne 2016/7, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

DUME électronique

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le pouvoir adjudicateur ne met pas à disposition des candidats de DUME Acheteur. Cela signifie que les candidats doivent renseigner la première partie du DUME concernant les informations relatives à la procédure.

Le détail de cette disposition est indiqué à l'article 11.2 du Règlement de la Consultation (RC).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

- Seules seront admises les candidatures présentant toutes les garanties techniques et financières suffisantes se rapportant à l'objet du marché (article 12 du RC).

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 – Valeur technique	60 %
2 – Prix	40 %

Date limite de réception des offres : le mardi 08 septembre 2020 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40 – Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Le tribunal administratif peut-être saisi par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus soit via l'application « Télérecours » accessible par lien : <http://www.telerecours.fr>

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique ou formuler des demandes complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront se manifester via le site de dématérialisation des marchés **uniquement** : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>. Une réponse de l'acheteur sera transmise via ce même support, au plus tard **5 jours** avant la date prévue de remise des offres.

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données via la plateforme de dématérialisation des marchés. Pour ce faire, lors du retrait des dossiers, les candidats devront avoir fourni une **adresse courriel valide** afin de pouvoir bénéficier de toutes les modifications ou questions au sujet du DCE.

En cas de changement de coordonnées les candidats devront retirer un nouveau DCE pour être identifiés sur la plateforme de dématérialisation des marchés de la ville.

Renseignements d'ordre administratif et technique:

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données via la plateforme de dématérialisation des marchés. Pour ce faire, lors du retrait des dossiers, les candidats devront avoir fourni une **adresse courriel valide** afin de pouvoir bénéficier de toutes les modifications ou questions au sujet du DCE.

En cas de changement de coordonnées les candidats devront retirer un nouveau DCE pour être identifiés sur la plateforme de dématérialisation des marchés de la ville.

Conditions de remise des offres :

Les offres doivent être transmises par **voie électronique uniquement** via le profil d'acheteur suivant : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

La collectivité n'accepte pas la transmission d'offres sous format papier.

Date de mise en ligne du présent avis : **Vendredi 31 juillet 2020**